

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 V. 145** Vœu relatif à la politique d'enseignement musical à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la politique ambitieuse menée par la Ville de Paris depuis 2001 en soutien à un enseignement musical de qualité et ouvert au plus grand nombre ;

Considérant la demande toujours grandissante des familles parisiennes de pouvoir avoir accès pour leurs enfants à l'enseignement musical, notamment au sein des conservatoires parisiens ;

Considérant la feuille de route du Premier Adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture sur la future mise en place d'un plan d'éveil musical qui indique que "les enfants scolarisés à Paris bénéficient d'une initiation musicale de qualité, assurée par les professeurs de la Ville de Paris, les conservatoires et les écoles de musique associatives, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de poursuivre une pratique musicale dans un conservatoire ou un centre d'animation en multipliant les passerelles possibles" ;

Considérant la saturation actuelle des inscriptions aux conservatoires municipaux ;

Considérant la nécessité pour la Ville d'étoffer l'offre actuelle dans l'attente de la construction ou de l'agrandissement des conservatoires ;

Sur proposition de M. Jean-Bernard BROS et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Proposent :

- que la Ville de Paris aide au développement des associations enseignant la musique en travaillant sur un partenariat avec les professeurs des conservatoires, les centres d'animation de leur quartier et les associations concernées.
  
- la création par la Ville de Paris d'un label "équivalent conservatoire" permettant à ces structures, si elles répondent à un ensemble de critères précis, de prodiguer des enseignements artistiques équivalent à ceux des conservatoires parisiens.